

Image not found or type unknown



L'usufruitier est-il un associé ? Maître CAHEN avocat vous répond

Actualité législative publié le 19/12/2024, vu 77 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

L'usufruitier est-il un associé ? Maître CAHEN avocat vous répond

[L'usufruit](#), notion fondamentale du droit civil français, incarne une modalité d'exercice des droits de propriété qui permet de dissocier les prérogatives attachées à la pleine propriété d'un bien, tout en préservant les intérêts économiques de ses titulaires.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://avocat-droit-succession-cahen.fr/avant-prevoir/lusufruitier-est-il-un-associe/>